



## Edito

Carpiniennes, Carpieniens

Tout d'abord, je mesure le désagrément que procurent les travaux d'assainissement mais ceux-ci doivent se faire, et je vous remercie pour votre civisme et votre respect des consignes de sécurité.

J'attire aussi votre attention sur la signalisation. Je rappelle que l'on engage sa responsabilité lorsque que l'on ne respecte pas les panneaux, je pense notamment au sens interdit de la rue de la Gallieure qui est emprunté à contresens.

L'hiver approche à grands pas, et là aussi, je vous demanderai d'être vigilant tant pour le stationnement que pour l'entretien de nos usoirs. Je vous rappelle que l'entretien de ceux-ci sont à la charge des propriétaires et qu'ils doivent rester dégagés afin de pouvoir circuler en toute sécurité.

Les travaux de la station d'épuration sont terminés, la période de contrôle est en cours. La Communauté de Communes Terres Toulaises va programmer une réunion publique afin de diffuser les informations nécessaires à la bonne compréhension de la collecte et du traitement des eaux usées.

Le projet d'aménagement et de requalification de nos rues a pris du retard car il reste plusieurs points encore à éclaircir entre le Conseil Départemental et le maître d'ouvrage avant de commencer les travaux.

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont participé au Téléthon du 7 décembre. La somme de 242€ a été récoltée grâce aux activités proposées par les jeunes et le CCAS.

Cette journée a permis de constater que le mot solidarité existe toujours à Charmes la Cote.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous à la cérémonie des vœux qui aura lieu le samedi 25 janvier 2020 à 16h00.

Jean-Luc Starosse

## Commande groupée de Fuel

Les personnes intéressées par une commande de fuel (qualité ordinaire ou supérieure) groupée avec les communes de Mont-le-Vignoble et Blénod-les-Toul peuvent se faire connaître auprès de M. Rémi ADAM au 03.83.62.53.58. La date limite de prise en compte est fixée au 14 janvier 2020.

### Dans ce numéro :

Edito	1
Commande de fuel groupée	1
Nouvelle habitante	2
Repas des aînés	2
Commission environnement et déchets ménagers	2
Téléthon	2
Balade des Six-Trouilles	2
Composteurs partagés	2
Trottinettes électriques	3
Brioche de l'amitié	3
Suppression de la taxe d'habitation	3
Activités du Foyer Rural	4
Association Cultive-la-Côte	4

## Nouvelle habitante

Bienvenue à **Mme Claire DRACH** domiciliée au 9 rue des Jardinets.

## Repas des aînés

Une belle équipe cette année encore s'est réunie avec 40 personnes présentes. Chacun et chacune a bien apprécié la belle prestation du traiteur Mangenot de Colombey-les-Belles et ses bons petits plats.



## Commission environnement et déchets ménagers

Nous vous rappelons que des sacs avec consignes de tri des déchets sont disponibles à la Mairie. Ils peuvent également être retirés à la Communauté de Communes des Terres Toulaises.

Le tri sera prochainement étendu à tous les plastiques (sachet, films plastiques des bouteilles et des revues, pots boîtes et barquettes) suite au renouvellement de marché des Ordures Ménagères (PAPREC) et ce à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2020**. Il faut cependant attendre la campagne de communication de la CCTT qui arrivera début décembre, soyez prêts !

Les bouteilles et boîtes métalliques ne doivent pas être imbriquées ou écrasées, ce qui complique le travail de la chaîne de tri. Pour rappel : le coût de l'erreur de tri se monte à 381€ la tonne. La quantité de déchets triés augmente grâce à l'implication de tous les habitants : 62 kg d'emballages triés par habitant en 2018 contre 29 kg/hab/an en 2010.

N'oubliez pas que vous pouvez également avoir une démarche environnementale forte en troquant les objets que vous n'utilisez plus. Il existe à Toul sur la place du marché une **Caseauxdons** où l'on peut déposer des vêtements, des livres, des chaussures, sacs, etc. L'atout de cette action citoyenne est non négligeable car elle lutte contre la prolifération des déchets et par la même occasion réduit les coûts de collecte et traitement des déchets.

## Téléthon

Cette année, la commune de Charmes-la-Côte a participé à la collecte pour le Téléthon. Le défi relevé par les jeunes était de présenter leur chantier d'été ainsi qu'un parcours pédagogique et un parcours VTT. Le CCAS a animé un « TRICOTE TON VILLAGE », défi consistant à habiller le mobilier urbain et les arbustes des places publiques avec des réalisations tricotées.



## Balade des Six Trouilles

Cette année cette randonnée nocturne organisée par les associations de Domgermain et Choley-Ménillot s'est arrêtée à Charmes la Côte pour une pause casse croûte Dans une ambiance bon enfant, quelques milliers de participants ont circulé dans la rue Bellevue et sur le terrain de jeu pour repartir vers Domgermain sur un circuit de 13km.

## Composteurs partagés

Grâce à un entretien régulier, les composteurs produiront bientôt un compost intéressant (bac N°3) que vous pourrez retirer dans vos sacs de terreau pour un amendement organique de printemps dans votre jardin ou sous les arbres fruitiers.



# Trottinettes électriques

## Les trottinettes électriques entrent au code de la route

Nouvelles règles, en agglomération\*, pour les trottinettes et les «engins de déplacement personnel motorisés» (EDPM) en vigueur au 26 octobre 2019



On les aime ou on les déteste, en tout cas, elles entrent dans le code de la route avec le décret n°2019-1082 du 23 octobre 2019 (JO 25/10/19). Les engins de déplacement personnel sont considérés comme une nouvelle catégorie de véhicule. Les engins exclusivement destinés aux personnes handicapées sont exclus de cette catégorie.

La trottinette doit être munie d'un dispositif de freinage dont les caractéristiques sont fixées par un arrêté du Ministre chargé de la Sécurité Routière et du Ministre des Transports.

La vitesse de la trottinette ne doit pas excéder 25 km/h. Le fait de circuler sur la voie publique avec un engin motorisé à une vitesse supérieure à 25 km/h fixée par construction est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe. La confiscation, l'immobilisation ou la mise en fourrière peuvent être prescrites.

En agglomération, les conducteurs doivent circuler sur les bandes ou pistes cyclables. En cas d'absence de pistes aménagées, les conducteurs sont autorisés à circuler sur les routes dont la vitesse maximale est inférieure ou égale à 50km/h. Ils ne doivent jamais rouler de front sur la chaussée.

### Hors agglomération, la circulation des trottinettes motorisées est interdite.

L'autorité investie du pouvoir de Police peut par décision motivée interdire la circulation sur certaines sections, autoriser la circulation des engins sur le trottoir à l'allure du pas sans gêner les piétons, autoriser la circulation sur les routes.

Tout conducteur doit être équipé d'un casque conforme à la réglementation qui doit être attaché, porter un gilet de haute visibilité toujours conforme à la réglementation. Il doit porter sur lui un dispositif d'éclairage complémentaire non éblouissant et non clignotant. Il doit circuler de jour comme de nuit avec les feux de position de son engin allumés. L'âge minimum pour conduire une trottinette motorisée est de 12 ans. Il est interdit tout tractage et remorquage, ainsi que de transporter quelqu'un. Tout manquement au présent décret expose à des sanctions.

## Brioche de l'amitié

Une fois par an, l'Opération Brioche est l'occasion pour le grand public de rencontrer l'AEIM l'ADAPEI 54 et de participer à son action, chacun à son échelle. Acheter une brioche, être bénévole ou faire un don quel qu'il soit, votre geste est utile.

Depuis 1975, les fonds collectés ont permis de construire et d'aménager des écoles spécialisées, des établissements et services d'aide par le travail mais aussi d'initier de nouveaux modes d'accompagnement. Pour devenir bénévole, vous pouvez contacter le 03-83-44-30-65 ou [operation-brioche@aeim54.fr](mailto:operation-brioche@aeim54.fr).



## Suppression de la taxe d'habitation

Les budgets 2020 devront se passer des délibérations des conseillers municipaux et communautaires sur le niveau du taux de taxe d'habitation désormais fixé par la loi de finance.

A Charmes-la-Côte, le taux d'imposition était de 11,2% en 2018 ainsi qu'en 2019. Il n'y a **pas eu d'augmentation en vote du conseil municipal** mais une variation suite à l'ajustement par l'Etat de la valeur locative qui augmente de fait.

# Activités du Foyer Rural

## BILAN DES MANIFESTATIONS PASSES :

La sortie culturelle proposée par l'association Cultive la Côte, en partenariat avec le Foyer rural, au parc archéologique de Bliesbruck, ne s'est pas faite avec un bus, faute de participants assez nombreux, mais quelques personnes ont souhaité la maintenir et la visite du site a été très enrichissante, grâce au guide qui n'a pas compté son temps pour donner des explications et descriptions du parc.



- **13 octobre :** Randonnée d'automne avec près de 20 personnes
- **31 octobre :** Halloween avec toujours les superbes gâteaux de Julie et Vincent - Un grand merci à eux.
- **23 novembre :** Beaujolais avec une bonne cinquantaine d'adultes pour un repas convivial  
Apéritif préparé par les jeunes des ateliers cuisine - tartiflette préparée par les membres du foyer rural et des bénévoles (merci à ces personnes) et pour terminer profiteroles vanille et chocolat
- **7 décembre** Saint-Nicolas et le père Fouettard sont arrivés dans une calèche conduite par Ophélie (merci à elle) pour distribuer des bonbons. Les enfants se sont retrouvés ensuite dans la salle du foyer où un goûter était servi.  
Le soir, ce sont les enfants de l'atelier théâtre qui ont présenté leur spectacle devant un public chaleureux. A l'entr'acte, vin chaud, gâteaux et boissons diverses étaient servis.
- **Durant les 5 week-ends** précédents, croissants, pains au chocolat et baguettes étaient déposés devant les portes des personnes ayant fait des commandes. Merci à toutes ces personnes d'avoir participé. Tous les bénéfices de ces ventes sont reversés au téléthon et merci à la boulangerie « Battavoine avec deux Thés » d'avoir bien voulu participer à cette action. La somme récoltée cette année au profit du Téléthon est de 650€. Merci à toutes et à tous pour votre généreuse participation.
- **Et pour terminer l'année**, nous étions plus de trente à prendre le bus, samedi 15 décembre pour nous rendre au marché de Noël à Strasbourg avec arrêt au restaurant Gruber. Baden-Baden sera probablement le marché de Noël de l'année prochaine.

Le foyer rural vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous informe que le prochain film qui aura lieu dans la salle sera

**LA REINE DES NEIGES 2 , le samedi 18 janvier**

**IMPORTANT :** vous pouvez prendre des cartes du foyer au prix de 9 € toute l'année. Par contre, pour la location de la salle du foyer, il ne sera plus possible d'en prendre une uniquement pour bénéficier du tarif adhérent après le 31 décembre. Merci de votre compréhension.



## Association Cultive-la-Côte

Par Taranis, Teutatès et Jupiter, la sortie au parc archéologique de Bliesbruck-Reinheim n'a jamais été annulée ! Elle a bien eu lieu.

Le temps d'une visite, la cité gallo-romaine a repris vie à travers ses thermes, sa villa agricole et les objets d'un quotidien retrouvé. Tandis que l'âme de la « Dame Blanche », princesse Celte belle endormie richement parée depuis 24 siècles imprègne toujours le tertre funéraire, son tombeau.

Nous vous souhaitons santé bonheur pour la nouvelle année qui s'annonce.

Notre mail pour contact : [association.cultive.la.cote@gmail.com](mailto:association.cultive.la.cote@gmail.com)